



**2024/0049(BUD)**

26.3.2024

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 7**

**Projet de rapport**  
**Jens Geier**  
(PE759.759v01-00)

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l'Allemagne –  
EGF/2023/003 DE/Vallourec  
((2024/0049(BUD))



**Amendement 1**  
**Ana Collado Jiménez**

**Proposition de résolution**  
**Considérant F**

*Proposition de résolution*

F. considérant que VAD, filiale allemande de Vallourec S.A, France, fabriquait des tubes sans soudure en acier laminé à chaud au sein de ses deux aciéries situées en Allemagne; qu'après des années de pertes financières, plusieurs mesures de restructuration et de réduction des activités ont été adoptées et un plan de relance spécifique a été lancé en 2018, qui prévoyait des concessions sur les conditions d'emploi de la part des travailleurs, **et que les restructurations avaient causé plus de 1 400 pertes d'emploi depuis 2015**; qu'en 2021, Vallourec S.A. a décidé de vendre ses usines de tubes allemandes et de délocaliser la production au Brésil; que la vente a échoué, ce qui a entraîné la fermeture définitive des sites et ce qui mènera au licenciement de la main-d'œuvre restante au 1<sup>er</sup> janvier 2025;

*Amendement*

F. considérant que VAD, filiale allemande de Vallourec S.A, France, fabriquait des tubes sans soudure en acier laminé à chaud au sein de ses deux aciéries situées en Allemagne; qu'après des années de pertes financières, plusieurs mesures de restructuration et de réduction des activités ont été adoptées et un plan de relance spécifique a été lancé en 2018, qui prévoyait des concessions sur les conditions d'emploi de la part des travailleurs; **qu'en dépit de certaines réussites, la situation économique à la suite de la pandémie de COVID-19 a entraîné des difficultés supplémentaires pour les usines de tubes allemandes et que, depuis 2015, plus de 1 400 emplois ont déjà été perdus du fait des restructurations**; qu'en 2021, Vallourec S.A. a décidé de vendre ses usines de tubes allemandes et de délocaliser la production au Brésil; que la vente a échoué, ce qui a entraîné la fermeture définitive des sites et ce qui mènera au licenciement de la main-d'œuvre restante au 1<sup>er</sup> janvier 2025;

Or. en

**Amendement 2**  
**Eric Minardi, Joachim Kuhs**

**Proposition de résolution**  
**Considérant H**

*Proposition de résolution*

H. considérant que les contributions financières du FEM devraient

*Amendement*

H. considérant que les contributions financières du FEM devraient

principalement être orientées vers des mesures actives ciblant le marché du travail et vers des services personnalisés visant à réinsérer rapidement leurs bénéficiaires dans des emplois décents et durables, dans leur secteur d'activité initial ou en dehors de celui-ci, tout en les préparant à une économie européenne plus **neutre pour le climat et plus** numérique;

principalement être orientées vers des mesures actives ciblant le marché du travail et vers des services personnalisés visant à réinsérer rapidement leurs bénéficiaires dans des emplois décents et durables, dans leur secteur d'activité initial ou en dehors de celui-ci, tout en les préparant à une économie européenne plus numérique;

Or. en

### Amendement 3

Ana Collado Jiménez

#### Proposition de résolution

##### Considérant I

###### *Proposition de résolution*

I. considérant que la révision du CFP réduit le montant annuel maximal du FEM de 186 millions d'EUR à 30 millions d'EUR (aux prix de 2018), comme le prévoit l'article 8 du règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil tel que modifié par le règlement (UE, Euratom) 2024/765; que **toutes les institutions doivent veiller à ce que, malgré ces réductions, les travailleurs licenciés puissent compter sur la solidarité de l'Union grâce au soutien** du FEM;

###### *Amendement*

I. considérant que la révision du CFP réduit le montant annuel maximal du FEM de 186 millions d'EUR à 30 millions d'EUR (aux prix de 2018), comme le prévoit l'article 8 du règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil tel que modifié par le règlement (UE, Euratom) 2024/765; que **la Commission devrait surveiller la mise en œuvre du FEM et adopter toutes les mesures nécessaires pour pouvoir répondre à l'ensemble des demandes justifiées de mobilisation** du FEM;

Or. en

### Amendement 4

Eric Minardi, Joachim Kuhs

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 6

###### *Proposition de résolution*

6. **estime qu'il est de la responsabilité sociale de l'Union de fournir à ces**

###### *Amendement*

6. se félicite des services personnalisés fournis par le FEM aux

*travailleurs licenciés les qualifications nécessaires à la transformation écologique et juste de l'industrie de l'Union conformément au pacte vert pour l'Europe, étant donné qu'ils travaillent dans un secteur à forte intensité de carbone; se félicite, par conséquent, des services personnalisés fournis par le FEM aux travailleurs, notamment des mesures de perfectionnement professionnel, des ateliers, une orientation professionnelle, des conseils en matière d'emploi, ainsi que des allocations de formation, afin de rendre la région et le marché du travail dans son ensemble plus durables et plus résilients à l'avenir;*

travailleurs, notamment des mesures de perfectionnement professionnel, des ateliers, une orientation professionnelle, des conseils en matière d'emploi, ainsi que des allocations de formation, afin de rendre la région et le marché du travail dans son ensemble plus durables et plus résilients à l'avenir;

Or. en

## **Amendement 5** **Ana Collado Jiménez**

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 6**

#### *Proposition de résolution*

6. estime qu'il est de la responsabilité sociale de l'Union de fournir à ces travailleurs licenciés les qualifications nécessaires à la transformation écologique et juste de l'industrie de l'Union conformément au pacte vert pour l'Europe, étant donné qu'ils travaillent dans un secteur à forte intensité de carbone; se félicite, par conséquent, des services personnalisés fournis par le FEM aux travailleurs, notamment des mesures de perfectionnement professionnel, des ateliers, une orientation professionnelle, des conseils en matière d'emploi, ainsi que des allocations de formation, afin de rendre la région et le marché du travail dans son ensemble plus durables et plus résilients à l'avenir;

#### *Amendement*

6. estime qu'il est de la responsabilité sociale de l'Union de fournir à ces travailleurs licenciés les qualifications nécessaires à la transformation écologique et juste de l'industrie de l'Union conformément au pacte vert pour l'Europe, étant donné qu'ils travaillent dans un secteur à forte intensité de carbone; ***souligne l'importance de la recherche et de l'innovation pour faire en sorte que l'Europe soit adaptée aux réalités futures de la production industrielle et empêcher ainsi l'Union d'emprunter la voie de la décarbonation par l'intermédiaire de la désindustrialisation;*** se félicite, par conséquent, des services personnalisés fournis par le FEM aux travailleurs, notamment des mesures de perfectionnement professionnel, des ateliers, une orientation professionnelle, des conseils en matière d'emploi, ainsi que

des allocations de formation, afin de rendre la région et le marché du travail dans son ensemble plus durables et plus résilients à l'avenir;

Or. en

**Amendement 6**  
**Ana Collado Jiménez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. se réjouit que l'Allemagne ait élaboré l'ensemble coordonné de services personnalisés en consultation avec les bénéficiaires visés, leurs représentants et les partenaires sociaux; reconnaît que VAD a déployé des efforts considérables pour réduire le plus possible l'incidence sociale des fermetures de sites;

*Amendement*

7. se réjouit que l'Allemagne ait élaboré l'ensemble coordonné de services personnalisés en consultation avec les bénéficiaires visés, leurs représentants et les partenaires sociaux; ***se félicite en particulier du fait que, directement après la décision de fermer les usines de tubes, la direction de l'entreprise et les représentants des salariés aient commencé à négocier un plan social, et notamment la création d'une société de transfert;*** reconnaît que VAD a déployé des efforts considérables pour réduire le plus possible l'incidence sociale des fermetures de sites;

Or. en

**Amendement 7**  
**Monika Vana, Rasmus Andresen**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. rappelle que l'aide du FEM ne doit pas se substituer aux actions relevant de la responsabilité des entreprises en vertu de la législation nationale ou de conventions

*Amendement*

12. rappelle que l'aide du FEM ne doit pas se substituer aux actions relevant de la responsabilité des entreprises, en vertu de la législation nationale ou de conventions

collectives;

collectives, *ni aux allocations ou aux droits des travailleurs licenciés, afin de garantir le caractère pleinement additionnel de cette aide;*

Or. en